

**ACCORD SUR LA SÉCURITE SOCIALE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA GRENADE**

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA GRENADE,**

ci-après appelés "les Parties",

RÉSOLUS à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

ONT DÉCIDÉ de conclure un accord à cette fin, et

SONT CONVENUS DES DISPOSITIONS SUIVANTES :